



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 28 FEV. 2013

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société MAFLOW France Automotive -

Commune de CHARTRES (28)

1. PRESENTATION DU PROJET

La société MAFLOW France Automotive sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de fabrication de circuits de climatisation et de circuits hydrauliques destinés au secteur de l'automobile dans le cadre d'une régularisation d'activités.

La production, d'environ deux millions de circuits hydrauliques par an, comporte des étapes de transformation mécanique des pièces, de brasage, de traitement de surface et d'assemblage

Les évolutions du procédé de traitement de surface des pièces conduisent notamment à l'augmentation du volume des bains de traitement ainsi qu'au remplacement de l'utilisation du trichloréthylène par un produit lessiviel ne contenant pas de solvant organique.

L'activité de la société est présente sur le site actuel depuis 1996. L'entreprise est située dans une zone industrielle et à 500 m de l'autoroute A 11. Les habitations les plus proches du site se trouvent à 750 m du site.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité des sols et des eaux superficielles et souterraines ;
- la qualité de l'air.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Qualité des sols et des eaux superficielles et souterraines :

Le dossier présente de manière satisfaisante le contexte géologique et hydrologique du site. La formation géologique, bien que peu perméable, peut présenter localement des fissures. Le cours d'eau le plus proche, le Roguenette, s'écoule à 2 km du site.

L'étude précise que les installations ne sont pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.

Qualité de l'air :

L'état de la qualité de l'air est décrit de façon pertinente à l'appui d'informations recueillies sur l'agglomération de CHARTRES. La qualité de l'air y est qualifiée de bonne.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Qualité des sols et des eaux superficielles et souterraines :

Le site est alimenté en eau du réseau communal. Le dossier décrit correctement les différents usages de l'eau.

L'eau à usage sanitaire et du restaurant d'entreprise est évacuée vers la station d'épuration communale.

Les eaux industrielles sont principalement constituées des eaux de lavage des pièces entre les étapes du procédé de fabrication. Ces eaux contiennent notamment des sels inorganiques et des tensio-actifs. Le stockage et la manipulation des liquides constituant les bains de traitement des pièces peuvent présenter des risques des pollutions des sols et des eaux souterraines. Les eaux usées industrielles sont stockées, avant élimination en tant que déchets, dans des fosses situées sous le bâtiment de production. Les conditions de stockage de ces eaux sont détaillées de façon pertinente.

Qualité de l'air :

Les émissions atmosphériques sont dues principalement aux émissions des bains de dégraissage des pièces métalliques (notamment l'hydroxyde de potassium), aux émissions des unités de brasage (particules de métaux). La caractérisation des émissions des unités de brasage aurait mérité d'être mieux précisée.

Les analyses effectuées en 2011 au niveau des émissaires des bains de dégraissage et de la chaudière gaz n'indiquent aucun dépassement des seuils réglementaires des polluants susceptibles d'être émis. L'étude démontre de manière argumentée l'absence d'émission de composés organiques volatils au niveau des unités de brasage.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Qualité des sols et des eaux superficielles et souterraines :

La société MAFLOW a choisi de ne pas traiter les eaux industrielles sur site mais d'éliminer ces eaux de lavage en tant que déchets. Les eaux industrielles sont évacuées par un prestataire agréé pour subir un traitement adapté.

Le dossier présente les mesures prises pour prévenir les risques de pollution des sols ou des eaux lors de la manipulation, le stockage et le transfert des produits liquides (surfaces étanches, rétention, dispositifs d'alarme, obturateurs de réseau d'eau...). Le dossier prévoit l'entretien et la surveillance régulière des dispositifs de collecte des eaux industrielles. La consommation d'eau fait l'objet d'un suivi spécifique. Les eaux pluviales des voiries principales transitent vers un séparateur d'hydrocarbures puis sont orientées vers un bassin d'orage.

Les mesures de gestion présentées apparaissent limiter de manière proportionnée tout risque de contamination des eaux.

Qualité de l'air :

Les installations comportent des dispositifs d'aspiration et de captation des émissions au-dessus des bacs de traitement et des carrousels de brasage. La présence de filtres au niveau des différents rejets atmosphériques est de nature à permettre un abaissement important des teneurs en polluants.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité avec l'affectation des sols et son articulation avec les plans, schémas et programmes concernés.

3.3. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

L'étude des dangers caractérise, analyse, évalue les risques liés au projet en prenant en compte la probabilité d'occurrence, la cinétique, l'intensité des effets et la gravité des conséquences des accidents potentiels. Le risque principal associé à l'exploitation de ce site est l'incendie. L'estimation des conséquences de ce phénomène dangereux montre que les zones de dangers associées restent confinées à l'intérieur des limites de propriété du projet.

L'exploitant met en œuvre des dispositions techniques et organisationnelles permettant de réduire le risque d'incendie (alarmes incendies, réserve d'eau, bornes incendie, murs coupe-feu, système de désenfumage, consignes, permis de feu, formation du personnel, etc.).

Les phénomènes dangereux susceptibles de se produire présentent un risque acceptable.

3.4. Étude des risques sanitaires

Le dossier identifie les rejets et nuisances du site : rejets aqueux traités en tant que déchets, et rejets atmosphériques comprenant les émissions des traitements de surface destinés au dégraissage des pièces à l'aide de produits lessiviels aqueux, les émissions des unités de brasage utilisant du cuivre ou de l'aluminium, et les émissions liées au chauffage au gaz et à la circulation des véhicules motorisés. L'étude démontre que le site n'émet pas de composés organiques volatils (COV).

L'étude des risques sanitaires, de qualité globalement moyenne, conclut à l'absence d'effet sur la santé des riverains sans tenir compte des résultats des mesures des polluants et des valeurs toxicologiques des substances disponibles. Tout en conservant le principe de proportionnalité, l'étude aurait mérité de mieux justifier ses conclusions en développant les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques sanitaires.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le site est existant et il est situé dans une zone d'activités prévue pour l'implantation des entreprises. L'accès au site est facilité pour les camions (voirie lourde, accès autoroute à proximité).

La mise en place de la nouvelle unité de traitement de surface conduit au remplacement de l'utilisation du trichloréthylène par un produit moins polluant et s'inscrit donc dans une dynamique de réduction des rejets polluants et de limitation des impacts sur l'environnement.

L'optimisation du procédé de fabrication a contribué à la diminution de 60% de la consommation d'eau.

5. CONCLUSION

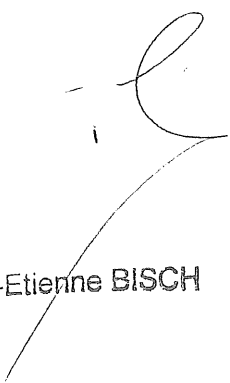
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier identifie les principales incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement. Toutefois, l'étude des risques sanitaires aurait mérité d'être développée et ses conclusions mieux justifiées.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels examinés, l'étude présente, de manière détaillée, les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--S--

Le Préfet de Région



Pierre-Etienne BISCH

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation au sein de la zone industrielle n'a pas d'impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. La zone la plus proche est la zone Natura 2000 située à 4 km du site. L'étude indique à juste titre l'absence d'incidence sur cette zone.
Connectivité	0	Le projet ne présente pas de risque particulier de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établit dans l'enceinte de l'usine existante
Eaux superficielles et souterraines	++	Le site est alimenté par le réseau d'eau communal. Le site est situé en dehors de périmètres de protection de captage d'eau potable. L'eau est notamment utilisée pour les opérations de lavages des pièces entre les différentes étapes du processus de fabrication. L'ensemble des eaux industrielles est évacué en filière déchets spécifiques. Le stockage des eaux polluées présente un enjeu vis-à-vis de la pollution des sols. Ce point est repris dans le corps de l'avis.
Sols		
Air	++	Les principales sources de rejets atmosphériques de l'établissement concernent les émissions des baignoires de dégraissage et des unités de brasage. Ce point est repris dans le corps de l'avis.
Odeurs	0	Les activités de l'installation ne sont pas susceptibles de générer d'odeurs.
Déchets	+	Les déchets industriels sont principalement constitués des déchets aqueux de dégraissage, des déchets d'emballages souillés et des ferrailles. Les différents déchets sont identifiés, triés et dirigés vers des filières d'élimination adaptées et définies dans le dossier.
Energies et changement climatique	+	Le gaz de ville est utilisé pour le fonctionnement du chauffage des locaux. Le dossier prévoit la recherche de sources d'économie par l'utilisation de lampes à basse consommation, l'éclairage naturel et le contrôle de l'isolation thermique des bureaux et des ateliers.
Risques technologiques	+	Les zones d'effets des risques identifiés sont contenues dans l'enceinte de l'installation
Santé	+	Voir le développement dans le corps de l'avis.
Trafic routier	+	La modification apportée au procédé de traitement de surface diminue la fréquence d'évacuation des vidanges de baignoires de traitement et contribue à baisser le trafic routier. L'impact de l'installation sur les voies de circulation environnante est modéré.
Bruit	+	L'étude bruit menée n'indique aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au-delà des limites de propriété.
Émissions lumineuses	+	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève pas d'enjeu particulier. Le site est implanté dans une zone réservée aux activités artisanales et industrielles. L'aspect extérieur des bâtiments et l'aménagement des espaces verts sont de nature à faciliter l'intégration des bâtiments dans le paysage.

Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné
 Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.